

## VILLE DE LA FERTE-BERNARD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Date de convocation 27 mars 2025

Date d'affichage 27 mars 2025

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 19 + 10 procurations

votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ****Le NEUF AVRIL** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHEAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

Mme Sylvie SEQUEIRA

(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

M. Gaëtan THOMAS

(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHEAIS)

M. Nicolas CHABLE

(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)

M. Thierry BODIN

(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)

M. Emmanuel VIGNERON

(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)

Mme Marie DENONELLE

(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)

M. Nicolas GUILLARD

(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)

Mme Audrey MAMONTEIL

(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)

Mme Sophie DOLLON

(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)

M. Franck POTAUFEUX

(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Le Conseil municipal ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport du Maire ;

**Considérant** qu'afin de répondre à des besoins de trésorerie qui pourraient apparaître en cours d'année civile, il est apparu opportun de lancer une consultation auprès des établissements bancaires, conformément aux modalités suivantes :

- Montant du crédit de trésorerie : 1 000 000 €
- Durée : 12 mois
- Tirage des fonds : 24 h ou 48 h

**Considérant** la consultation menée auprès des établissements bancaires ainsi que l'analyse des offres reçues.

**Considérant** qu'à l'issue de cette analyse, il est proposé de retenir l'offre formulée par le Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir la proposition du Crédit Agricole comme suit :

<b>Montant</b>	1 000 000 €
<b>Durée</b>	12 mois
<b>Taux</b>	EURIBOR 3 Mois Moyenné + 0,15 % (flooré à 0)
<b>Prélèvement des intérêts</b>	Trimestriel
<b>Commission d'engagement</b>	0,05 % l'an, soit <b>500 €</b>
<b>Frais de dossier</b>	Néant
<b>Minimum tirage</b>	7 600 €
<b>Calcul des intérêts</b>	Sur 365 jours

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le contrat et autres documents nécessaire à l'ouverture de cette ligne de trésorerie.

A l'unanimité des membres votants,

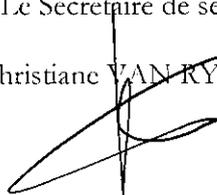
Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christiane VAN RYSSSEL



*Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.*